

Juillet-Août 2008
Bimensuel
5^e année Numéro 23

Le Tiers Ordre

Éditorial :

- La perfection chrétienne
- En Notre-Dame
- Dans les liens sacrés du mariage

Liste des articles :

Éditorial	1
La liberté religieuse : les deux Églises	2
Nos rendez-vous et les retraites	4
Lectures recommandées	4

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X / 027 761 21 40



Chers Frères et Sœurs

Se donner à Dieu de tout son cœur pour toujours, faire sa volonté et s'abandonner à sa Providence dans les jours bons comme dans les jours mauvais, tel a été le secret de la sainteté de tous les justes. L'âme qui cherche ailleurs ou au-delà se trompe et s'égare.

Tous les saints de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament ont parcouru cette route, la seule qui conduise à la sainteté. C'est le cas de la plus grande majorité, saints inconnus de la foule, mais bénéficiant pour jamais de la gloire promise aux justes. La Sainte Écriture mentionne ce que l'existence de quelques-uns a contenu d'extraordinaire, d'éclatant, de miraculeux. Mais cela n'appartient pas à l'essence de la perfection. Cela n'est pas la voie normale de la perfection.

Le chemin normal de la perfection a été emprunté par la Très sainte Vierge Marie, dont on ne retient aucun miracle personnel. Toute sa grandeur se trouve dans la fidélité à la grâce divine. Fidélité dans les moindres tâches lorsqu'elle est au temple. Fidélité aux événements par lesquels Dieu conduisit sa vie. En effet, elle avait confié à ses parents, alors qu'elle était encore au temple, son désir de garder la virginité. Mais ses parents moururent avant sa sortie du temple.

Elle se trouve maintenant seule avec ce vœu. Au sortir du temple elle rejoint sa parenté qui ne sait pas qu'elle a prononcé ce vœu. Lorsqu'ils décident de la marier, ce sont des souffrances silencieuses qui n'entament en rien sa confiance dans la Providence. Cette confiance est en Marie un acte de foi à l'état pur. Et cette confiance est récompensée au-delà de toute espérance.

Pour Marie, l'air ambiant dans lequel elle se meut est la présence divine permanente devant laquelle elle marche, et qui lui fait voir son devoir de tous les jours. Son devoir simple, obscur, d'une banalité quotidienne, comme l'ont accompli avant elle tant d'épouses, mères de famille, qui ont accepté les conditions de leur existence, et qui ont trouvé dans ce rôle une telle grandeur que le Saint-Esprit les a louées à tout jamais dans une des plus belles pages de toute la bible : la femme forte, qui se lève de bon matin et distribue la nourriture à chacun ...

Comme vont l'accomplir après elle tant d'épouses chrétiennes pendant des siècles.

Fidélité pour Marie à répondre à Dieu qui lui a confié l'éducation de son Fils avec qui elle va vivre pendant trente années cette vie si obscure de Nazareth, à ce point que cette vie va rester un mystère pour toutes les générations qui vont suivre. Mais à travers ce mystère, ce qui est compris



L'Assomption
Guido Reni
1600
Huile sur toile

*« Nous sommes
absolument dans une
atmosphère de folie : le
premier désir de tout
catholique devrait être que
sa commune soit
catholique, que sa région
soit catholique, que
l'Etat devienne
catholique, pour le bien de
sa famille, pour le bien de
ses concitoyens, pour que
le Règne de Notre -
Seigneur arrive sur la
terre comme au ciel. »*

*Mgr Marcel Lefebvre,
2 mai 1965, in
"Nouvelles de Chrétienté"
n° 112
juillet-août 2008*

c'est la grandeur des tâches les plus humbles qui ont été accomplies dans ce sanctuaire de Nazareth. Oui, le jour de l'Assomption, Notre-Seigneur a bien fait de couronner dans sa Mère bénie, les vertus les plus hautes, acquises dans le silence d'une vie tout intérieure. Elle devient ainsi le modèle parfait pour toutes les générations qui vont la suivre.

Particulièrement pour notre génération qui a perdu tous ses points de repère. À notre époque, parler à une jeune fille qui est à l'aube de sa vie, d'une existence faite essentiellement de tâches obscures comme celle d'être mère de famille ; de trouver là un des services les plus agréables à Dieu ; de trouver dans ce rôle sublime de mère de famille la source première du développement naturel et surnaturel de la femme, c'est aller à contre-courant de la pensée moderne concernant le rôle de la femme dans la société du XXI^e siècle.

Pensée moderne qui, malheureusement, a déjà envahi les milieux de la tradition dans lesquels on peine à trouver le *sensus ecclesiae* en acte, par exemple quand il s'agit de trouver la personne avec qui on va fonder un foyer. Dans ce domaine si délicat, la raison perd très rapidement sa suprématie et son empire qui lui est propre pour ne regarder que les qualités externes du futur ou de la future, reléguant la question de la vie intérieure de la personne concernée comme quelque chose de secondaire. On n'hésitera pas à espérer une hypothétique conversion pour se rassurer que l'on peut se lancer dans la vie avec uniquement de bonnes raisons naturelles : *mais, les païens n'en font-ils pas autant ?*

Pour éviter d'être pris ou prise dans cet engrenage, c'est toute l'éducation dans la vie de famille qu'il faut revoir ou redresser. Comment ? D'une part comprendre la perversité des erreurs que le monde moderne répand à longueur de journée pour pervertir la famille et s'en prémunir, et d'autre part analyser le sublime enseignement de l'Église catholique. Cela demandera un gramme d'humilité qui sera bien nécessaire pour accepter les réformes qu'il faudra en tirer.

Que la Vierge très sainte veille sur vos familles. Qu'elle soit votre guide. Et vous marcherez d'un pas ferme en évitant toutes les embûches qui vous entourent. Pour cela ne prenez pas modèle sur le monde. Mais demeurez fermes en la présence de Dieu par une vie d'union à Dieu. Par la connaissance divine, le Saint-Esprit vous guidera vers les eaux vives que le monde ne peut pas connaître. Ce faisant, vous vivrez déjà de cette vie divine à laquelle vous avez été appelés.

Votre aumônier

Les sacres de 1988 restent justifiés

Le 29 juin 1988, Monseigneur Lefebvre justifiait les sacres parce que la chrétienté se trouvait en état de nécessité de résister aux graves erreurs propagées par la hiérarchie de l'Église. Dans une conférence donnée à Paris pendant le concile, en 1965, Monseigneur explique ce qu'est la notion catholique de la liberté religieuse et en quoi elle est nuisible. Plus de 40 ans plus tard, Benoît XVI s'exprime sur le même sujet. L'état de nécessité demeure plus que jamais.

Les sacres ont eu pour but d'assurer la transmission fidèle de la doctrine catholique. En 2008, les motifs des sacres sont-ils toujours présents ? Rien n'a changé, particulièrement dans cette erreur si pernicieuse de la liberté religieuse. Preuve.

Explication catholique de la liberté religieuse par Mgr Lefebvre :

« Voici une autre vérité importante à connaître et à affirmer : autre chose est *de pouvoir faire le mal* et autre chose *le droit de faire le mal*.

Seulement là j'en viens maintenant à une conclusion que vous devinez, et à ce chapitre qui va nous donner encore bien des soucis et bien des difficultés à la prochaine session du Concile, celui de la liberté religieuse. Pouvons-nous envisager

justement que l'homme, comme il est dit et comme on l'a dit, l'homme, à cause de sa dignité humaine est moralement libre d'adhérer et de mettre en pratique publiquement la religion qu'il conçoit dans sa conscience ? Voilà à peu près l'énoncé de ce que voudraient un certain nombre de Pères du Concile, pour dire les choses comme elles sont, de ce qu'ils voudraient nous faire adopter. L'homme est libre, a le droit par conséquent – vous voyez que c'est grave – a le droit, je ne dis pas le pouvoir, cela est autre chose : hélas ! Nous avons *le pouvoir de pécher* mais *pas le droit de pécher*. Ainsi l'homme aurait le droit, de par sa dignité humaine – expliquez cela comme vous l'entendez – d'adhérer et de pratiquer publiquement la religion qu'il conçoit dans sa conscience !

Les sacres (suite)

C'est effrayant une affirmation comme celle-là, effrayant de conséquences ! C'est épouvantable ; je suppose que ceux qui énoncent des principes comme ceux-là ne voient pas les conséquences qu'ils peuvent provoquer. « *Mais enfin, dira-t-on, vous ne pouvez pas empêcher les Protestants de manifester publiquement et officiellement leur foi !* » Evidemment, cela paraît extrême de dire le contraire. Mais autre chose est une foi qui n'est pas conforme à la Foi telle que Notre-Seigneur nous l'a enseignée, autre chose sont les conséquences de cette foi.

Si l'erreur n'était que dans le domaine du dogme, ce serait déjà très grave. Supposons que dans une famille catholique par exemple, on fasse venir régulièrement une personne qui professe une foi différente et qu'on dise : « *Il faut que les enfants connaissent tout, il faut de l'ouverture au monde, il faut de l'ouverture aux idées* ». On laisserait cette personne exposer sa foi et montrer aux enfants la foi qu'elle professe ; ce serait déjà très grave. Car si ce n'est pas la vraie foi, c'est une erreur. Cela revient à exposer des erreurs devant des enfants qui sont plus ou moins capables de se défendre devant ces erreurs. Il est toujours grave d'accepter le scandale de l'erreur.

Mais, logiquement, il faut arriver à la morale. On ne peut pas séparer le dogme de la morale. On dira : « Ah ! cela c'est différent, ne nous parlez pas de morale. Il s'agit seulement de la religion pratiquée publiquement, par exemple les offices du culte. » Je réponds : vous ne pouvez pas dire : « *Nous autorisons les autres religions à faire les offices du culte* » et ne pas les autoriser aussi à pratiquer leurs lois morales et par conséquent, ne pas demander aux États et aux gouvernements d'entériner leurs lois morales. La religion et la morale ne font qu'un, le dogme et la morale ne font qu'un. Il faut donc être logique complètement. Par conséquent, il faudrait conclure qu'il faut désormais dans tous les États accepter le birth-control et le divorce et qu'il ne doit plus y avoir aucun État qui n'accepte pas le divorce. C'est logique, si c'est un droit. Et s'ils ont le droit, c'est que Dieu le donne. C'est donc que Dieu donne, par égard à la dignité humaine, le droit de pratiquer publiquement la religion conforme à sa conscience et de pratiquer la morale qui en découle.

Ce sont des principes qui sont absolument contraires à toutes les Encycliques des Papes jusqu'à présent ; c'est clair. C'est pourquoi les libéraux concluent que les États, les gouvernements ne sont pas capables de connaître la vraie religion. Il faut en arriver là pour mettre ensuite toutes les religions sur le même pied : tous les cultes et toutes les morales sur le même pied. Il faut en arriver logiquement à dire que les États n'étant pas capables de connaître

quelle est la vraie religion sont obligés d'admettre la liberté de tous les cultes qui peuvent s'imposer à eux. La seule limite sera soi-disant l'ordre public. Mais comment définir l'ordre public ? Car il faut le définir, cet ordre public. On peut dire par exemple, que la polygamie est l'ordre public pour les Musulmans... Eux aussi vont venir avec leur culte, eux aussi vont venir avec leur morale. Et pourquoi pas ? Alors on ne peut plus en sortir... »



29 juin 2008
Écône

La liberté religieuse vue par Benoît XVI

Un an après son fameux discours sur l'herméneutique du Concile, le pape Benoît XVI indique sans équivoque quel est le sens de cette liberté religieuse dans le Discours du 28 novembre 2006, adressé au Corps diplomatique auprès de la république de Turquie :

« *C'est le devoir des autorités civiles dans tout pays démocratique, » dit-il, « de garantir la liberté effective de tous les croyants et de leur permettre d'organiser librement la vie de leur communauté religieuse. »* Surtout, lors de son récent voyage aux États-Unis, Benoît XVI a répété avec force les mêmes idées, dans son Discours du 18 avril 2008, adressé à l'Assemblée de l'ONU. « *Les droits de l'homme, dit-il, doivent évidemment inclure le droit à la liberté religieuse » [...] La pleine garantie de la liberté religieuse ne peut pas être limitée au libre exercice du culte, mais doit prendre en considération la dimension publique de la religion et donc la possibilité pour les croyants de participer à la construction de l'ordre social.* » Et il ajoute que ce principe de la liberté religieuse vise « *à obtenir la liberté pour tout croyant.* »

Benoît XVI et l'œcuménisme

Bien loin de corriger l'enseignement fautif de *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, ces discours du pape Benoît XVI le confirment avec force et clarté. Et on voit bien, d'autre part, que le pape Benoît XVI ne recule pas plus que son prédécesseur Jean-Paul II devant les conséquences de cet enseignement. En effet, la conséquence de la liberté religieuse, c'est l'œcuménisme. Sans revenir sur la visite à la synagogue de Cologne en 2005 ou sur le voyage au Moyen-Orient en 2006, nous voyons bien que, lors de la réunion œcuménique tenue à Naples le 21 octobre 2007, Benoît XVI n'a pas caché ses intentions. Cette réunion, expliquait-il, « *nous ramène en esprit en 1986, lorsque mon vénéré prédécesseur Jean-Paul II invita sur la colline de saint François les hauts Représentants religieux à prier pour la paix, soulignant en cette circonstance le lien intrinsèque qui*

Le Tiers Ordre

Noviciat Sainte Thérèse
CH-1922 SALVAN (VS)
Suisse

TÉLÉPHONE :
027 761 21 40

TÉLÉCOPIE :
027 761 21 43

ADRESSE DE
MESSAGERIE :
gherrbach@bluewin.ch

Rejoignez le site Web
de la Tradition .
[http://www.dici.org/
accueil.php](http://www.dici.org/accueil.php)
liens avec le monde de la
tradition

unit une authentique attitude religieuse avec une vive sensibilité pour ce bien fondamental de l'humanité. » Et d'ajouter : « Dans le respect des différences des diverses religions, nous sommes tous appelés à travailler pour la paix. » Il est donc clair que l'esprit de Benoît XVI c'est toujours l'esprit d'Assise.

La conclusion qui nous intéresse est la suivante : les déclarations du pape Benoît XVI sur la liberté

religieuse et ses démarches œcuméniques ne mettent pas fin à l'état de nécessité. L'interprétation authentique du concile Vatican II que donne le pape actuel maintient toujours en principe les mêmes erreurs jadis dénoncées par Monseigneur Lefebvre et Monseigneur de Castro-Mayer dans leur Lettre ouverte au pape Jean-Paul II.

Nos rendez-vous

Vie des tertiaires				
juin	juillet	août	septembre	octobre
bulletin n° 22	retraite	bulletin n° 23	réunion générale	bulletin n° 24

Réunion générale 2008

20 septembre 2008

ENNEY

10h00 : messe chantée

Entrée dans le Tiers Ordre pour 7 postulants

12h30 : apéritif, fondue

14h00 : conférence

16h00 : Salut du Saint Sacrement

*Invitation pour tous les postulants et postulantes et pour tous les profès
Ainsi que pour tous ceux qui souhaitent participer davantage à la vie de
la Fraternité Saint-Pie-X
Venez nombreux !*

Les postulants qui ont terminé leur année de probation et souhaitent poursuivre dans le Tiers Ordre de la Fraternité Saint-Pie X peuvent faire leur demande d'entrée auprès de l'aumônier. En cas de doute sur la date de la fin du postulat, n'hésitez pas à vous renseigner.

Phôtes d'ortogresses :

Le rédacteur de ce bulletin présente toutes ses excuses à tous les lecteurs pour avoir livré le dernier bulletin avec de lamentables fautes d'orthographe. Honte et humiliation sont sur lui. De fait il y avait bien eu une relecture qui avait été faite. Mais c'est le fichier non corrigé qui, par mégarde, a été imprimé.

Retraites :

Du Tiers Ordre du 14 au 19 juillet 2008 : Vingt et un participants et participantes ! Avis favorable, d'une manière générale. Il y a toujours cependant la perle qui fait plaisir à entendre. À la fin de la retraite, une retraitante salue le prédicateur et lui dit : « Moi, Monsieur l'abbé, ma meilleure retraite ce fut celle prêchée par Monsieur l'abbé Untel ! »
Prochaine retraite prêchée par votre aumônier : Ce sera à Enney pour les messieurs, du 10 au 15 novembre. Retraite de saint Ignace. Inscriptions à Enney.

Lectures recommandées

L'article concernant les sacres est tiré de deux revues dont nous recommandons fortement la lecture.

Il y a d'abord la conférence de Monseigneur Lefebvre publiée dans les n° 111 et 112 de *Nouvelles de Chrétienté* sur la question de la liberté religieuse. Nous sommes pendant la période du concile et Monseigneur donne une explication lumineuse de la question qui était alors débattue au concile : La liberté religieuse.

Le second article est un article de M l'abbé Gleize, paru dans le *Courrier de Rome* de juillet-août 2008. Dans cet article l'auteur montre que l'Église se trouve toujours dans la même nécessité qu'en 1988 : sur le fond, rien n'a changé.